

RAPPORT DE TRANSPARENCE

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Sommaire

1. Présentation du cabinet

1.1. L'entité juridique et groupe

1.2. Ses métiers, son expertise

1.3. Sa gouvernance

1.4. Son organisation

2. Gestion des risques du cabinet

2.1. Indépendance

2.2. Contrôle qualité

3. Clients

3.1. Chiffre d'affaires toutes activités en France

3.2. Liste des clients APE

4. Ressources humaines

4.1. Collaborateurs

4.2. Associés

4.3. Formation continue



1. Présentation du cabinet

1.1. L'entité juridique et groupe

SPCC est un cabinet d'audit et d'expertise-comptable qui intervient principalement auprès d'entreprises du segment « mid-market ».

La société est une SA au capital de 106.714,31 euros.

Elle est filiale du cabinet UNICONSEILS, SA au capital de 270.000 euros qui exerce l'activité d'audit et d'expertise-comptable. Son capital est détenu intégralement par les associés du cabinet.

La présentation sera faite aux noms des cabinets UNICONSEILS et SPCC, dit « le cabinet ».

1.2. Ses métiers, son expertise

Les experts-comptables et commissaires aux comptes interviennent dans les domaines suivants :

- Audit d'entités d'intérêt public (EIP)
- Commissariat aux comptes de PME
- Consolidation
- Externalisation
- Expertise-comptable
- Expertise-sociale
- Conseil auprès de PME

1.3. Sa gouvernance

Le cabinet est dirigé par 4 associés qui sont administrateurs. La direction des sociétés est assumée par un PDG, M. Jacques BABLED.

Des comités d'associés sont tenus périodiquement pour prendre des décisions sur l'administration du cabinet, la gestion de ses ressources, la gestion des missions les plus importantes.

1.4. Son organisation

Le cabinet exerce trois disciplines principales :

- L'expertise comptable et le conseil, au sein du cabinet UNICONSEILS, tête de groupe.
- L'audit et le commissariat aux comptes, au sein du cabinet SPCC, filiale à 100%.
- L'expertise sociale, au sein de la société MILLEPAYES, filiale à 100%.

2. Gestion des risques du cabinet

2.1. Indépendance

Le cabinet applique une méthodologie d'audit par les risques en application des normes d'exercice professionnels. Les procédures suivantes sont notamment appliquées :

- déclaration d'indépendance auprès du personnel d'audit
- délégation de signature
- revue indépendante
- spécialisation des missions soit audit, soit expertise

7

- rotation des signataires

2.2. Contrôle qualité

Notre cabinet est soumis au contrôle de qualité professionnel dont les derniers ont été les suivants :

- Contrôle H3C, Octobre 2010.
- Contrôle OEC, Février 2007.

Sur le plan interne, des revues indépendantes sont pratiquées par les associés sur les principaux dossiers du cabinet. Les associés du cabinet mettent à jour les outils et procédures d'audit au fur et à mesure de la publication des nouvelles normes d'exercice professionnel.

Nous considérons que les outils mis en place nous assurent une gestion des risques efficace.

3. Clients

3.1. Chiffre d'affaires toutes activités en France

Le chiffre d'affaires du cabinet se présente au 30/09/2009 de la manière suivante, en M€ :

- Expertise comptable et conseil : 2.9
- Audit légal : 0.4
- Expertise et conseil social : 0.4

3.2. Liste des clients EIP

Les clients EIP et pour lesquels notre cabinet intervient, sont les suivants :

	Marché	Activité
INNELEC MULTIMEDIA	Eurolist C	Distribution jeux vidéo et logiciels professionnels
DEMOS	Alternext	Formation

Par ailleurs, notre cabinet réalise ou a réalisé des missions d'expertise comptable auprès d'autres EIP.

4. Ressources humaines

4.1. Collaborateurs

Au 30/09/2012, l'effectif total était de 21 collaborateurs.

4.2. Associés

Le cabinet comprend 4 associés, experts comptables et commissaires aux comptes.

1

Leur rémunération se compose d'un montant fixe annuel indexé annuellement et d'une rémunération variable déterminée en fonction de critères traduisant la contribution de chaque associé au développement et au fonctionnement du cabinet.

4.3. Formation continue

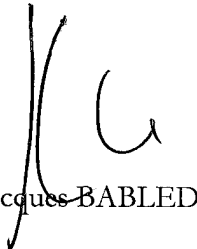
Le cabinet dispose d'une documentation très complète et à jour sur les 3 métiers qu'il exerce.

Tous les collaborateurs bénéficient :

- de formations internes périodiques,
- de 3 jours minimum de formations externes,
- d'abonnements à différentes revues techniques.

Les associés respectent les obligations en matière de formation professionnelle (art. 822-4 et R. 822-61 du CC) qui sont complétées de formations ponctuelles. Périodiquement, ils se réunissent en comité technique au sein du cabinet.

Mis à jour à Suresnes, le 30/09/2012



Jacques BABLED